

3-P-79-0009-05

05
AUG
28 1984

Étude no 13

**Les associations de parents d'élèves au Mali:
leurs perceptions sur l'école, sur leurs rôles
et sur leurs responsabilités
dans le système scolaire malien**

Bouréma Sidi Cissé

Centre d'études et de documentation
sur le développement de l'éducation
en Afrique (CEDDEA)

Faculté des sciences de l'éducation
Québec

**ARCHIV
28286**

IDRC - Lib.

28286

i

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU MALI :

LEURS PERCEPTIONS SUR L'ÉCOLE, SUR LEURS RÔLES

ET SUR LEURS RESPONSABILITÉS DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE MALIEN

11 - 0110

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU MALI:
LEURS PERCEPTIONS SUR L'ÉCOLE, SUR LEURS RÔLES
ET SUR LEURS RESPONSABILITÉS DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE MALIEN

Bouréïma Sidi Cissé



Une publication du Centre d'études et de
documentation pour le développement
de l'éducation en Afrique
(CEDDEA)

Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval

Juillet 1984

ARCHIV
371.38(662.1)
C 5

AVANT-PROPOS

Dans cette étude, l'auteur aborde une problématique qui est d'une importance capitale pour le développement des systèmes scolaires en Afrique: l'implication des parents dans la gestion et le financement des écoles. Comme l'Etat, qui est la source traditionnelle des ressources financières des écoles, est de plus en plus incapable de faire face aux diverses charges scolaires, la contribution des parents d'élèves au financement et à la gestion de ces activités est devenue indispensable si on veut rendre l'école accessible à la majorité des enfants d'âge scolaire. Cette participation à la réalisation des objectifs scolaires implique également que les parents soient associés à la formulation de ces objectifs.

Bouréima Cissé essaie, dans cette étude, de voir comment les associations de parents d'élèves au Mali, perçoivent d'une part, l'école, et d'autre part, leurs rôles et leurs responsabilités dans le système scolaire malien.

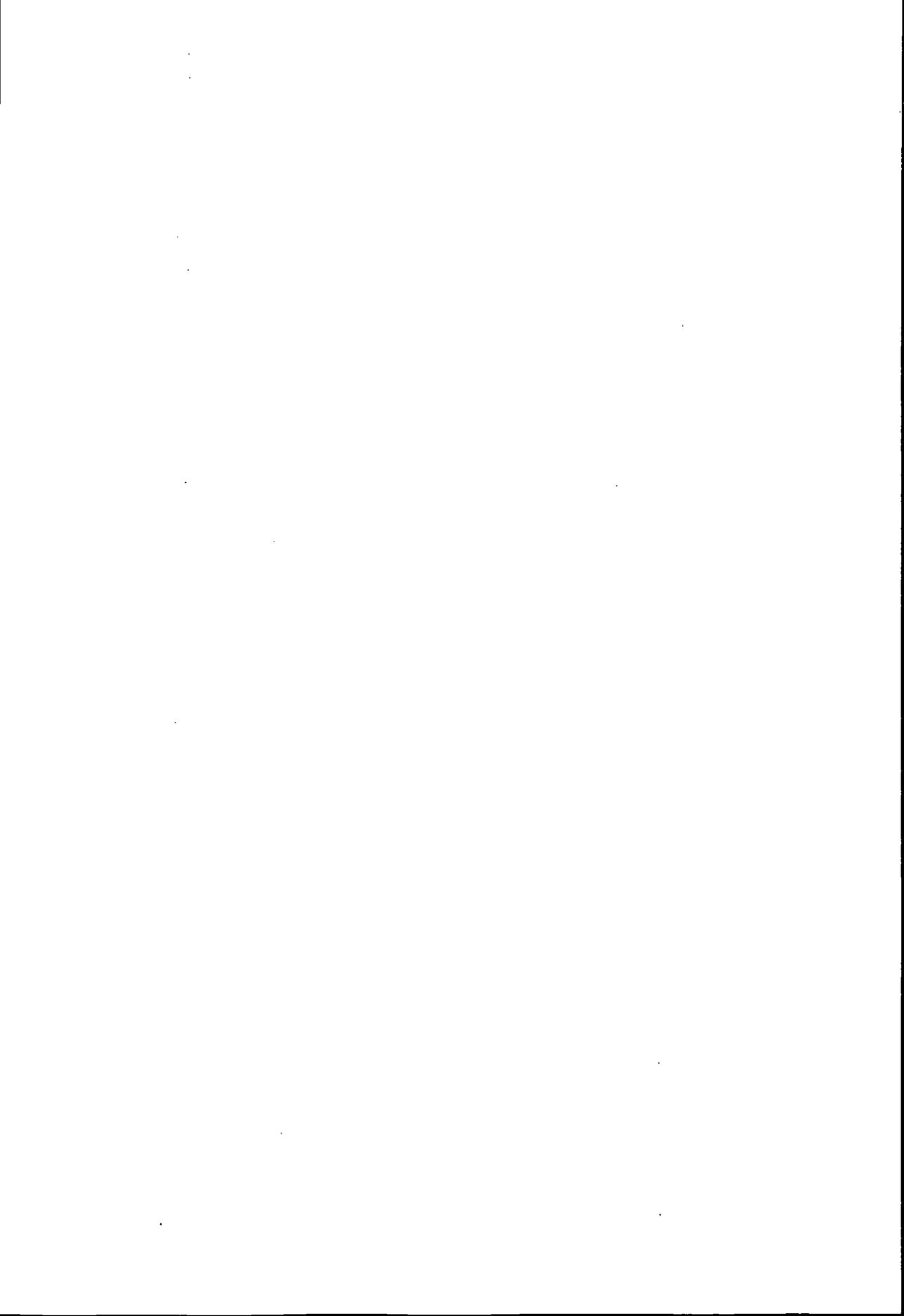
L'étude, qui a été financée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), a été réalisée au Mali en 1982. Nous espérons qu'elle contribuera à une plus grande valorisation des rôles que jouent les parents dans l'évolution des systèmes scolaires en Afrique.

Miala Diambomba

Directeur du CEDDEA et professeur
au Département d'administration
et politique scolaires

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	v
I- Exposé du problème.	1
II- Méthodologie. Cueillette des données.	5
2.1 Population et échantillonnage.	5
2.2 Caractéristiques de l'échantillon.	5
2.3 Caractéristiques des répondants.	8
2.4 Mesure des variables.	11
III- Résultats et interprétation.	14
3.1 Perceptions de l'école.	14
3.2 Objectifs des A.P.E.	18
3.3 Rôles des A.P.E.	24
3.4 Responsabilités des A.P.E.	27
3.5 Orientations des A.P.E.	30
Conclusion	37
Annexe	
- Notes	45
- Questionnaire	46



1- EXPOSE DU PROBLEME

Le texte fondamental de l'enseignement en République du Mali stipule, en son article 27, que "sur toute l'étendue du territoire, les parents d'élèves peuvent se regrouper et former des associations officielles. L'association des parents d'élèves peut être appelée à donner son avis sur toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants. Son rôle essentiel consiste à apporter par des avis et recommandations son concours pour une meilleure application de la discipline et un meilleur fonctionnement des cours".(1)

A l'origine donc, les A.P.E. ne sont que des organismes consultatifs, des auxiliaires désignés des autorités scolaires censés susciter tout au plus des initiatives pour assurer au mieux la discipline et le fonctionnement des établissements de l'enseignement public.

Cependant, sous la pression des demandes d'éducation sans cesse accrues et compte tenu de l'impossibilité pour l'Etat de faire face aux charges scolaires désormais irrépessibles, les A.P.E. vont devenir, de facto, d'importants centres de décision en matière de scolarisation. A l'appel des autorités scolaires, et souvent de leur propre mouvement, elles ont multiplié leurs interventions tant par des actions de soutien (réparation de salles de classe, dotation des écoles en mobilier et fournitures, etc.) que par des actions de développement économique et social (construction de classes, de centres médicaux, de maternités rurales, de jardins d'enfants), sans

compter leur traditionnelle contribution à la gestion des établissements (amélioration de la discipline, stimulation au travail, règlement de grèves, etc.).

Cet enrichissement des rôles est appelé à s'intensifier en raison même de l'autonomie laissée aux A.P.E. Les choix qu'elles effectuent déterminent désormais dans une large mesure l'orientation du développement des services éducatifs maliens. Du reste, les attentes des pouvoirs publics ont beaucoup évolué vis-à-vis ces associations qui sont désormais perçues non seulement comme des instruments de promotion de l'école malienne, mais aussi et surtout comme des facteurs de renforcement de la solidarité nationale et du mouvement coopératif.(2)

De 1972 à 1977, la seule union des A.P.E. de la ville de Bamako a entre autres réalisations, construit 388 classes. La plupart des lycées régionaux du pays sont dus entièrement ou partiellement à des initiatives des A.P.E. qui voient aussi, dans tous les cas, à héberger les lycéens.

C'est dire que les A.P.E. peuvent constituer un pouvoir réel. Elles perçoivent, dans certaines villes, des droits d'inscription scolaire et, partout, une cotisation annuelle redevable par chaque contribuable. Cette cotisation, en raison même de son rôle instituant pour les groupements de parents d'élèves, peut être regardée à la fois comme (a) un mécanisme d'orientation d'une part du produit national vers des services locaux (enseignement notamment), (b) la base et le

symbole d'une autonomie locale, et (c) le fondement d'un pouvoir de décision.

Chaque A.P.E. a ainsi toute latitude pour élaborer son budget, tout comme elle définit ses objectifs et détermine son action en fonction des priorités qu'elle arrête. Son orientation et sa performance dépendent surtout de la perception qu'elle a de son rôle, de ses objectifs et de ses responsabilités.

Aussi, nous a-t-il paru pertinent de privilégier, dans la présente tentative d'exploration de la politique des A.P.E., l'approche consistant à expliciter tout d'abord ce que les A.P.E. estiment être leurs rôles, leurs objectifs, leurs responsabilités. En d'autres termes, la présente étude se propose (a) d'identifier les buts que se fixent les A.P.E., l'étendue de leurs responsabilités sur le plan scolaire et les rôles qu'elles affirment jouer, (b) de découvrir, à travers ces rôles, l'orientation de leur action, i.e. primat du fonctionnement versus primat de l'extension du système scolaire, et (c) de cerner leurs attitudes vis-à-vis la scolarisation des enfants.

Nous présumons que la perception que les A.P.E. ont de la scolarisation n'est pas sans rapport avec la façon dont ces associations se représentent leurs objectifs, leurs rôles et leurs responsabilités. Il n'est pas exclu que cette perception oriente tant soit peu le cours des actions que les A.P.E. entreprennent au profit des écoles. Les attitudes que les responsables interrogés ont vis-à-vis l'école et la scolarisation constituent des indications de

première importance pour qui entreprend d'explorer les perceptions des A.P.E.

L'investigation des déterminants de l'action des A.P.E. (rôles, objectifs, responsabilités) se justifie autant par l'importance de ces associations que par l'inexistence d'une évaluation de leurs interventions. Elle paraît d'autant plus utile que l'Etat s'en remet, de plus en plus, aux initiatives de ces associations aussi bien pour le fonctionnement du réseau scolaire actuel que pour son extension. C'est-à-dire que l'orientation des actions des A.P.E. tient lieu de politique officielle, ces actions recevant presque toujours l'aval des autorités du Ministère de l'éducation nationale.

Il serait intéressant de savoir si la tendance des A.P.E. est au développement du réseau scolaire (construction de classes, de jardins d'enfants et d'autres équipements sociaux) ou à la gestion des établissements existants (fourniture de matériel et autres services). La tendance des différentes A.P.E. pourrait aider à déceler si, au plan de la scolarité, le déséquilibre entre milieu rural et urbain s'atténue ou s'accroît du seul fait des initiatives de ces A.P.E.(3)

Il importe, toutefois, que l'Etat sache vers quoi tendent ces institutions en devenir que sont les A.P.E.

II- METHODOLOGIE - CUEILLETTE DES DONNEES

2.1 Population et échantillonnage

Dans la présente étude, les A.P.E. sont considérées au niveau des fédérations centrales. Il s'agit d'instances existant à l'échelon le plus opérationnel de l'administration malienne (cercle et commune).(4) Les fédérations centrales reçoivent 90% des cotisations perçues -au titre des A.P.E.- sur leur territoire et élaborent chacune le budget des écoles relevant d'elles. Leur nombre varie de 5 à 8 suivant les régions économiques du pays qui en compte au total 52.

A partir d'une liste complète des fédérations centrales de chaque région, il a été tiré au hasard deux fédérations. L'échantillon ainsi constitué totalise 16 fédérations centrales soit 30% de l'ensemble des fédérations d'A.P.E. du pays. Le projet lui, prévoyait un échantillonnage stratifié. Mais les contraintes de temps consécutives à la lenteur des opérations bancaires ont imposé une limitation de l'échantillon à 2 fédérations par région.

Quatre répondants ont été sollicités dans chaque fédération de l'échantillon soit 64 réponses attendues.

Le taux de participation a été de:

- pour les fédérations centrales = $\frac{14}{16}$ soit 87%;
- pour les personnes interrogées = $\frac{44}{64}$ soit 68%.

Le tableau suivant présente l'échantillon des fédérations centrales avec, entre parenthèses, le nombre de questionnaires effectivement remplis et retournés.

=====

1ère région	- KAYES (2) *	Kita (4) **
2ème région	- KOULIKORO (4) *	Kati (0) **
3ème région	- SIKASSO (3) *	Yanfolila (4) **
4ème région	- SEGOU (1) *	Bla (4) **
5ème région	- MOPTI (2) *	Bandiagara (4) **
6ème région	- TOMBOUCTOU (4) *	Diré (4) **
7ème région	- GAO (0) *	Bourem (2) **
District Bamako	- BAMAKO I (3) *	Bamako II (3) *

* centre urbain
** centre semi-urbain

=====

2.2 Caractéristiques des fédérations de l'échantillon

Dans l'échantillon, qui comporte des fédérations d'A.P.E. de toutes les régions du Mali, les fédérations implantées dans un centre urbain dépassent légèrement, en nombre, celles qui se trouvent dans un centre semi-urbain.

C'est à travers le volume de leur budget que transparait la diversité qui caractérise les A.P.E. Près de la moitié de

l'échantillon (6) ne dispose que de la plus petite enveloppe financière (moins de dix millions de francs maliens). La majorité de ce groupe (5) est constituée de fédérations de centres urbains. Le cas (ou la contre performance financière) de Bamako I (moins de 10 millions de FM) et de Bamako II (entre 10 et 29 millions de FM) n'est pas sans surprendre eu égard aux taxes scolaires et cotisations assez élevées auxquelles sont astreints les parents d'élèves de la capitale. Un président de fédération du district de Bamako estime que "le volume des recettes budgétaires est limité, les cotisations n'étant payées que par les seuls parents qui ont leurs enfants à l'école (fondamentale publique), alors que les enfants, à 90%, vont à l'école".

Koulikoro, Bla, Yanfolila et Kita se rangent dans la fourchette des 40 à 80 millions de FM. On remarquera que les fédérations de ce peloton sont, Koulikoro excepté, dans des centres semi-urbains.

La fédération de Sikasso constitue véritablement un cas à part avec son budget plafonnant entre 400 et 500 millions de FM. Outre sa position géographique privilégiée (Sikasso est un pôle économique de première importance jouxtant la Côte d'Ivoire), cette fédération a eu à bénéficier de l'impulsion donnée à toutes les A.P.E. par le Gouverneur de la région dans les années 70.

Au regard des investissements sociaux (construction de classes, de jardins d'enfants, de centres médicaux), la fédération de Sikasso se distingue nettement des autres. Toutefois, il semble qu'elle

n'investit guère dans l'enseignement pré-scolaire puisque son président ne signale pas de construction de jardins d'enfants.

Une seule fédération (Kayes) déclare n'avoir construit aucune classe, situation que n'explique pas entièrement la maigreur de son budget.

Yanfolila et Bandiagara, centres semi-urbains, se classent au 3ème et 4ème rang pour le nombre de constructions de classes, avec 41 à 50 pour le premier et 21 à 30 pour le second.

Bamako I, Bamako II et Bandiagara sont les seules A.P.E. de l'échantillon à avoir créé des jardins d'enfants dont le nombre n'excède d'ailleurs pas 3 par fédération centrale.

On dénombre 8 fédérations qui n'ont ouvert aucun centre médical, Sikasso et Koulikoro sont les seules A.P.E. de centre urbain à se préoccuper de création de maternités rurales et d'infirmiers.

2.3 Caractéristiques des répondants de l'échantillon

A l'exception d'un seul, les répondants sont du sexe masculin. Il serait hasardeux d'en inférer que l'exécutif des A.P.E. est fermé aux femmes. On ne peut toutefois pas manquer de noter l'absence de tout représentant de ce sexe au congrès constitutif de la fédération nationale des parents d'élèves du Mali en octobre 1978.

Sous le rapport de leur niveau académique, les interrogés se situent surtout dans la catégorie des gens de scolarité élevée: 57% des présidents et 68% de l'ensemble des répondants ont entre 12 et 16 ans de scolarité. Il faut cependant signaler que deux questionnés, présidents d'A.P.E. par surcroît, n'ont pas été scolarisés, ce qui peut signifier que la non-scolarité ne constitue pas, dans les A.P.E. une cause rédhibitoire pour les fonctions de responsable.

Niveau académique des répondants

Niveau	Présidents	Tous répondants
- certificat d'études primaires (C.E.P.) (6 ans)	3	4
- diplôme d'études fondamentales (D.E.F.) (9 ans)	1	8
- baccalauréat malien (BAC) (12 ans)	7	22
- licence (16 ans)	1	8
- doctorat	0	0
- non scolarisé	<u>2</u>	<u>2</u>
TOTAL	14	44

La direction des A.P.E. est presque l'apanage des fonctionnaires: la quasi-totalité des répondants (40) est constituée de fonctionnaires

en activité (34) ou à la retraite (6), ce qui n'est pas sans rapport avec le caractère hautement élitiste du système d'enseignement en vigueur dans le pays. Les autres secteurs professionnels - commerce, agriculture, artisanat, élevage, pêche - n'ont, parmi les interrogés, qu'une représentation symbolique (2).

Sous le rapport de leur âge, le quart des questionnés (11) a moins de 40 ans; on notera aussi que 65% des responsables interrogés (20) a entre 40 et 60 ans, âge correspondant, dans le milieu malien, à celui de l'optimum en matière d'efficacité sur le plan social.

Parmi les 44 répondants, dix (10) exercent les fonctions de présidents de fédération d'A.P.E.; onze (11) celles de secrétaire; quatorze (14) directeurs d'école et huit (8) administrateurs, membres de droit, jouent le rôle de conseiller dans les bureaux d'A.P.E.

2.4 Mesure des variables

L'instrument utilisé est un questionnaire invitant surtout à opiner sur des énoncés. Il a été construit puis testé par la méthode des juges. Les variables mesurées sont les suivantes:

Perceptions de l'école

Sur une série de huit items, les répondants sont invités à opiner (tout à fait d'accord / d'accord / pas d'accord / pas du tout d'accord) à propos de la scolarisation universelle, de l'obligation scolaire, du droit à la scolarité, etc.(Q6)

Objectifs des A.P.E.

Cette variable, dans la présente étude, se réfère aux buts précis que poursuivent les A.P.E. Ils sont identifiés à partir de l'analyse du contenu d'une question ouverte invitant les répondants à indiquer ce qui leur paraît être les buts des A.P.E.(Q1)

Rôles des A.P.E.

Les rôles des A.P.E. sont définis par les prestations qu'elles assurent aux écoles, i.e. les services à fournir et les actions à entreprendre.(Q3 et Q5)

Responsabilités des A.P.E.

Les responsabilités sont perçues en termes de pouvoir de contrôle du système scolaire et de prise en charge par les A.P.E., de dépenses scolaires plus importantes que celles qu'elles assurent actuellement.(Q7)

Orientations des A.P.E.

Dans l'étude, les orientations des A.P.E. se définissent en termes de prévalence. En considérant la gestion (ou fonctionnement) du réseau scolaire et l'extension (ou développement) de ce réseau comme axes des interventions des A.P.E., il s'agit de déterminer lequel de ces pôles est privilégié par associations. La variable est mesurée à l'aide (i) d'une énumération, par ordre d'importance, des questions auxquelles chaque répondant estime que son A.P.E. alloue la plus grande partie du budget et (ii) d'une liste de quatorze (14) propositions de dépenses que le répondant est appelé à évaluer, une à une, en termes de masse d'argent à y consacrer (beaucoup d'argent / assez / peu d'argent / rien).(Q2 et Q4)

Autres variables

Le questionnaire comporte un certain nombre de variables qualificatrices ayant trait aux A.P.E. (lieu d'implantation, montant du budget, réalisations) et à certaines caractéristiques des répondants (sexe, niveau académique, profession, âge, fonctions dans l'A.P.E.). Dans la présente étude, elles serviront uniquement à

décrire l'échantillon des fédérations centrales et des répondants.

Méthode d'analyse

Une analyse du contenu des questions couvertes (Q1, Q2, Q8) et leur codage ont été effectués préalablement à l'enregistrement des données. Pour vérifier la fidélité et la validité de ces opérations, nous avons eu recours au système Round Robin en utilisant deux codeurs qui, en travaillant séparément, ont fait l'analyse.

L'analyse statistique est basée sur le traitement informatique de l'ensemble des données quantifiées. Elle est descriptive et s'appuie essentiellement sur une analyse de fréquences. Les principaux résultats sont présentés au moyen de proportions et de pourcentages.

Toutefois, l'étude n'évacue pas totalement les données brutes non quantifiées. Elle y recourt pour illustrer des situations qui paraissent caractéristiques (analyse qualitative).

III- RESULTATS ET INTERPRETATION

3.1 Perceptions de l'école

Les perceptions de l'école recueillies à travers une série de huit propositions d'opinions traduisent d'abord le rejet, par la grande majorité des répondants, de toute entrave à la scolarisation universelle, à l'obligation scolaire et de toute forme d'exclusivisme à l'école.

Entre 77% et 97% des 44 répondants manifestent cette opposition; à l'intérieur de ce courant d'opinion, l'opposition tranchée (pas du tout d'accord) varie entre 43.2% et 72.7% des enquêtés.

Cette tendance à la survalorisation de l'école ne doit pas surprendre. Dans les pays du Tiers-Monde, l'école est généralement perçue comme le tremplin pour accéder à ce que René Dumont a appelé la "bourgeoisie de la fonction publique". Les répondants étant presque tous des "produits" de l'école, on comprend qu'ils en désirent les bienfaits pour leurs "enfants" par le biais de l'école pour tous.

L'ensemble des réponses à la question Q6 se résume dans le tableau suivant.

PERCEPTIONS DE L'ECOLE PAR LES REpondANTS

	T.A.	A.	D.	T.D.	N.
a	2	2	17	23	44
b	1	5	18	20	-
c	1	6	14	23	-
d	1	2	12	29	-
e	3	7	15	19	-
f	2	1	14	27	-
g	1	-	11	32	-
h	-	1	13	20	-

- T.A.: tout à fait d'accord
- A. : d'accord
- D. : désaccord (pas d'accord)
- T.D.: pas du tout d'accord

En raison de la polarisation des réponses (pas d'accord et pas du tout d'accord), il semble que les répondants situent leurs perceptions de l'école plus au niveau idéologique qu'au niveau opérationnel. Dans un pays où près de 3 enfants sur 4 n'ont pas encore accès à l'école, l'expression, par les répondants, dans la proportion de 43/44 de leur désaccord avec l'item "dans un pays comme le nôtre, seuls une minorité d'enfants peut fréquenter l'école" laisse à penser que l'attachement des intéressés à la scolarisation pour tous

relève d'un engagement même s'il reste informulé. On est d'autant plus enclin à le penser que des présidents d'A.P.E. à travers les réponses sur les buts de leur association ont fait état de "l'administration (l'Etat) qui n'arrive pas à satisfaire les besoins de l'école" et même d'une "démission de l'Etat vis-à-vis l'enseignement fondamental".

Dans la même proportion (43/44), les répondants ne croient pas que "lorsque tous les enfants seront à l'école, l'école n'aura plus d'importance". A leurs yeux, l'école pour tous est loin d'être une école dévalorisée et la rareté, en matière de scolarisation ne fait pas prime. En d'autres termes, et pour parodier l'un des items de la question, pour 41 répondants, c'est bien la peine "qu'un pays envoie tous ses enfants à l'école" qu'on ne saurait en aucun cas, de l'avis de 38 interrogés, "la réserver uniquement aux enfants qui désirent y aller". Les répondants ne perçoivent pas de façon différente l'école de "notre pays" et l'école tout court, sur le plan de la scolarisation tout au moins. Rien, selon eux, ne peut servir d'alibi à la non-scolarisation, pas plus la pauvreté (item d) que la garde des troupeaux et des champs (item b) à laquelle sont soumis généralement les enfants des villages au Mali.

La proposition qui affirme que "seuls les gens de la ville peuvent vraiment comprendre les problèmes de l'école", même si elle est repoussée par 77% des répondants, ne représente pas moins l'item qui a reçu le plus grand nombre "d'accord": 3 sont tout à fait d'accord avec cet énoncé. Cette caution à la prééminence de la ville

sur la campagne en matière de compréhension du fait scolaire mérite d'être notée, même si elle n'est que l'opinion d'un petit nombre de répondants.

Alors qu'un seul répondant est d'accord que "dans un pays comme le nôtre seule une minorité d'enfants peut fréquenter l'école", il y en a 7 à soutenir "que l'on ne doit obliger personne à inscrire son enfant à l'école". Comment des gens qui opinent pour une scolarisation pour tous pourraient-ils s'opposer à l'obligation scolaire?

Le paradoxe n'est qu'apparent. L'explication de l'attitude de ces répondants peut résider dans une certaine ambivalence des parents d'élèves devant concilier les impératifs de la scolarisation totale et le respect du droit des familles sur leurs progénitures. En tout cas, la prolifération, depuis quelques années, d'écoles privées appelées abusivement médersas et qui sont dues à des initiatives individuelles marquent peut-être l'amorce d'un changement de perspective. Ces écoles qui fleurissent surtout à Bamako, à Ségou et de plus en plus dans les villes de l'intérieur drainent un nombre important d'enfants et ne sont guère contrôlées par les autorités de l'éducation nationale. Elles ne reçoivent, pour le moment, aucune assistance directe des A.P.E. qui sont pourtant loin d'ignorer leur existence.

Dans l'ensemble, les perceptions des répondants, si elles ne sont pas contaminées par le phénomène de la désirabilité sociale,

donnent de l'école une image idéaliste. On est loin de l'école qu'Illich voit comme "une vaine entreprise".

3.2 Objectifs des A.P.E.

Au lieu de se contenter des objectifs des A.P.E. tels qu'ils sont définis dans les textes, l'étude a opté pour la démarche consistant à inviter des responsables de ces associations à énoncer ces objectifs tels qu'ils les perçoivent. Il nous a semblé que cette approche permet le mieux d'appréhender les objectifs réels. On sait, depuis les études sur les organisations, que des distorsions importantes peuvent exister entre les buts visés par une organisation et ceux qui sont envisagés par les gens qui sont au service de cette organisation.

Les responsables interrogés ont répondu librement à la question ouverte suivante: "Il existe actuellement des A.P.E. dans tous les cercles et communes du Mali.

A votre avis, quels buts précis visent ces associations?"

Par souci de rigueur et d'objectivité, l'analyse du contenu de cette question et le codage n'ont retenu que les réponses présentant un caractère personnel et spontané. Aussi, on n'a pas tenu compte, dans l'enregistrement des données, de la réponse de trois présidents d'A.P.E. qui se sont contentés de reproduire textuellement les buts signalés dans une brochure des A.P.E.(5)

Les objectifs ont été répertoriés selon leur nombre d'apparitions, chaque répondant pouvant en citer ad infinitum. Les objectifs identifiés sont les suivants, dans l'ordre décroissant de leur nombre d'apparitions.

- le bon fonctionnement du réseau scolaire = 37
- le développement du réseau scolaire = 33
- la paix à l'école = 27
- la défense des intérêts des élèves = 23
- la pratique de la solidarité = 4
- la rénovation de l'école et son
intégration au milieu = 2

Un simple coup d'oeil sur les objectifs mentionnés fait apparaître que les A.P.E., à en juger par les opinions des répondants, s'écartent sensiblement de leur vocation traditionnelle consistant à conseiller, à informer, à aider leurs membres à propos de tout ce qui touche à la scolarité des enfants.

Les A.P.E. semblent avoir pris l'école en elle-même, en ignorant totalement l'éducation familiale. C'est ce qu'un président d'A.P.E a appelé "action directe". Selon lui, "les parents agiront avec plus de force... et plus de chance de réussite... surtout si leur action vient étayer celle de l'Etat qui est d'autant plus insuffisante que les moyens à sa disposition sont limités".

L'objectif le plus fréquemment cité est souvent intitulé "bien faire marcher les écoles" ou "assurer le bon fonctionnement des écoles". Aucun des répondants ne donne une définition de la norme que connote la "bonne" marche ou le "bon" fonctionnement, mais plusieurs réponses sont étayées d'expressions telles que "donner tout ce dont les écoles ont besoin:", "fournir tout ce qui manque aux écoles", "procurer aux écoles des fournitures, du mobilier...". La préoccupation des parents semble être surtout d'ordre matériel. Pour eux, il suffit de pourvoir aux différents équipements des écoles pour que tout aille à souhait. Il est difficile de penser le contraire lorsqu'on a pu constater l'état de dénuement dans lequel se trouvent la plupart des écoles fondamentales situées en dehors des centres urbains. En matière d'approvisionnement des écoles fondamentales en mobilier et fournitures de classe, les A.P.E. ont pris depuis quelque temps le relais de l'Etat, comme le reconnaît le Ministre de l'éducation nationale dans son adresse au congrès constitutif de la FE.NA.PEM en octobre 1978 "souvent, elles (A.P.E.) ont été seules à doter les établissements du mobilier et des fournitures scolaires nécessaires". Mais en dépit du grand effort qu'elles fournissent, elles sont loin, contrairement à l'affirmation de plusieurs répondants de "donner tout ce dont les écoles ont besoin".

L'intervention des A.P.E. dans ce domaine, quel qu'en soit le montant, doit être relativisée dans la mesure où elle ne constitue qu'un appoint à l'action individuelle des familles qui procurent à leurs enfants: livres, cahiers, stylos et même des tables-bancs en certains endroits.

La contribution des A.P.E. au développement du réseau scolaire public vient au deuxième rang en nombre d'apparitions (33). Après l'essoufflement de l'Etat dans la bataille des années 60 pour la scolarisation universelle (selon Philip Coombs: pour la majorité des nations, l'ère des budgets (de l'éducation) en augmentation rapide touche à sa fin)(6), et après la période de pause correspondant à une restructuration de l'école fondamentale entre 1968 et 1970, les répondants qui ont formulé cet objectif estiment que les A.P.E. doivent prendre, à leur compte, la croisade pour l'extension du réseau scolaire.

Dans le même ordre d'idée, le deuxième séminaire national sur l'éducation tenu à Bamako du 18 au 23 décembre 1978, tout en reconnaissant "l'intervention effective et efficace des parents d'élèves dans l'éducation", "réclame avec force que cet effort soit uniquement consacré au développement de l'école malienne". Toute ouverture d'école ou construction de classe relève désormais, en fait, de l'initiative des A.P.E., l'Etat se contentant seulement de régler les modalités de création des écoles(7). On devine la pression dont ces associations seront désormais l'objet de la part de leurs membres, et la nécessité pour elles de réserver, à défaut de la totalité, une part importante de leur budget à des actions de développement du système scolaire. Toutefois, en raison même de la réglementation instituée par l'Etat en matière de création d'écoles, les A.P.E. seront plus tentées d'assurer l'extension des écoles existantes par l'ajout de nouvelles classes, ce qui n'exige qu'une

procédure administrative souvent laxiste, que d'ouvrir de nouvelles écoles (ce qui comporte une procédure longue et onéreuse). La position des délégués de Tombouctou qui ont particulièrement insisté sur les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de projets d'ouverture et de transfert d'écoles, au congrès de la FE.NA.PEM, montre bien cet état de chose. Au bout du compte, il faut redouter donc, qu'à l'intensification de l'intervention des A.P.E. en matière de développement du système scolaire ne corresponde une accentuation du déséquilibre entre les localités déjà pourvues d'écoles et celles qui attendent d'en ouvrir. On a noté que de 1972 à 1977, l'Union des A.P.E. de Bamako a construit 388 classes sans avoir à créer une école.

Au demeurant, si l'extension du réseau scolaire retient l'attention des A.P.E., celles-ci n'en font pas, sur le plan des perceptions, leur préoccupation première.

Le règlement des problèmes de l'école par la médiation des A.P.E. est le troisième en nombre d'apparitions dans les réponses. On a fait état 27 fois de "souci", de préoccupation des A.P.E. de "régler les problèmes de discipline", les "cas de grève", les "ennuis des maîtres". L'emploi répété par les répondants de termes comme souci et préoccupation n'est certainement pas fortuit. C'est l'indice que cet objectif est de premier ordre en dépit du rang que la présente étude lui découvre. Plus d'une fois, la contribution des A.P.E. a été déterminante pour décriper des situations scolaires. On se rappellera encore longtemps au Mali la médiation des A.P.E. qui a permis le dénouement heureux des événements scolaires de 1977. Le

président de la fédération nationale des associations de parents d'élèves a pu se flatter, au 2e séminaire national de l'éducation en 1978, de "l'assainissement moral" des établissements d'enseignement.

La défense des intérêts "matériels" et "moraux" des élèves est signalée dans 23 réponses. Cet objectif, qui est à l'origine de la création des A.P.E. même si bon nombre de réponses en font encore foi, n'accuse pas moins une régression sensible dans l'échelle des préoccupations des responsables de ces associations. Des objectifs tels que le bon fonctionnement des écoles, le développement du réseau ou le règlement des problèmes scolaires sont actuellement plus dans le collimateur des A.P.E. que la défense des intérêts des élèves.

Quatre répondants estiment que les A.P.E. ont pour but "d'aider les populations à se développer" ou de servir d'instrument de "solidarité entre les villes et les arrondissements". Cet objectif a une forte résonance politique et se trouve en harmonie avec les attentes des autorités du pays qui voient dans ces associations de parents d'élèves un moyen de "renforcement de la solidarité nationale".

Deux répondants, qui sont par surcroît des présidents d'A.P.E., assignent comme objectif à leur association de "permettre la rénovation de l'école malienne" et de "favoriser l'intégration de l'école au milieu". La mention de chacun de ces objectifs une seule fois n'a pas grande signification sur le plan statistique, même quand l'auteur de la mention est président d'A.P.E. Il reste qu'il est

heureux de constater que ces idées se trouvent en germe dans l'esprit d'au moins deux responsables d'A.P.E. au moment où les autorités de l'éducation nationale prêchent le renouveau de l'école et son intégration au milieu pour faire de celle-ci un catalyseur de transformation sociale.

Les objectifs signalés par les répondants attestent une évolution sensible dans les attentes vis-à-vis des A.P.E. Les objectifs qui ont présidé à la création de ces associations sont en extinction (information des membres) ou en régression (défense des intérêts des élèves); de nouvelles préoccupations ont vu le jour: fonctionnement et développement du réseau, conciliation, promotion de la solidarité, etc.

3.3 Rôles des A.P.E.

Les A.P.E. sont à la fois pourvoyeuses de ressources et dispensatrices de services aux écoles. Leurs interventions se traduisent par des investissements (construction de classes, de centres médicaux, de maternités, de jardins d'enfants) et/ou par des actions d'entretien et de soutien (réparation de bâtiments, dotation des écoles en fournitures et mobilier). Les perceptions que les répondants ont du rôle des A.P.E. permettent de savoir si leurs associations s'occupent autant, ou à des degrés divers, d'investissement et d'entretien. C'est ce que mesurent les questions 3 et 5.

En regroupant, dans les Q3, d'une part les propositions orientées vers la mesure des investissements (items c, e, f) et, d'autre part, celles mesurant les actions de soutien et d'entretien (items a, b, d), on enregistre 53% d'agrément (tout à fait d'accord et d'accord) pour l'investissement et 47% d'agrément pour l'entretien et le soutien. En ce qui concerne les réponses de désapprobation (pas d'accord et pas du tout d'accord), la situation est inverse: 47% rejette les propositions d'investissement et 53% celles de soutien et d'entretien. Le tableau suivant présente dans le détail les réponses à la Q3.

REPONSES AUX PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT ET DE SOUTIEN

Items	Degré	T.A.	A.	D.	T.D.	N.
Entretien et soutien	a	11(25%)	18(40.9%)	10(22.7%)	5(11.4%)	44
	b	5(11.4%)	13(29.5%)	18(40.9%)	8(18.2%)	44
	d	7(15.9%)	8(18.2%)	18(40.9%)	11(25%)	44
Investis- sement	c	7(15.9%)	7(15.9%)	18(40.9%)	12(27.3%)	44
	e	12(27.3%)	18(40.9%)	10(22.7%)	4(9.1%)	44
	f	13(29.5%)	13(29.5%)	13(29.5%)	5(11.4%)	44

En procédant au même regroupement, dans la question 5, on constate une fois de plus que les réponses qui approuvent les propositions pour l'investissement (tout à fait d'accord et d'accord) l'emportent sur celles qui souscrivent aux propositions d'entretien et de soutien (75% contre 72%). On remarquera toutefois que le nombre

d'opinions résolues (tout à fait d'accord) est plus élevé pour le pôle de l'entretien (40,1%) que pour celui de l'investissement (28,7%). Il apparaît aussi, à l'exception de l'item "les A.P.E. feraient mieux de consacrer tout leur budget à faire marcher les classes qui existent", que la tendance des répondants a été d'opiner favorablement surtout par "d'accord". Les résultats apparaissent dans le tableau ci-après.

PERCEPTIONS DES ACTIONS A ENTREPRENDRE (Q5)

Items	Degré	T.A.	A.	D.	T.D.	N.
Investis- sement	a	10(22.7%)	23(22.3%)	11(25%)		44
	d	9(20.5%)	16(36.4%)	16(36.4%)	3(6.8%)	
	e	11(25%)	16(36.4%)	13(29.5%)	4(9.1%)	44
Entretien et soutien	b	24(54.5%)	13(29.5%)	6(13.6%)	1(2.3%)	44
	c	10(22.7%)	7(15.9%)	17(38.6%)	10(22.7%)	44
	f	19(43.2%)	22(50%)	2(4.5%)	1(2.3%)	44

Alors que les perceptions des objectifs ont fait apparaître que les répondants se préoccupent plus du "bon fonctionnement du réseau scolaire" que de toute autre chose, les perceptions des rôles placent les considérations sur les investissements au premier rang des interventions des A.P.E. Pareille contradiction n'est pas rare quand il s'agit de la conduite humaine, parce que les individus sont souvent enclins à opiner en conservateurs et à agir en libéraux.

Lorsque 29,5% des répondants affirment fermement (tout à

fait d'accord) que "construire des classes c'est la priorité des priorités pour une A.P.E." ou que 40,9% souscrivent par "d'accord" à la proposition "une A.P.E. doit mettre à la disposition de ses populations le plus d'écoles, de jardins d'enfants, de centres médicaux possibles", on peut trouver là des indices de détermination des responsables des parents d'élèves à ne pas négliger les investissements à faire au profit des écoles.

La prévalence du pôle des investissements sur celui de l'entretien/soutien correspond en partie à l'attente des autorités de l'enseignement qui ont exprimé au cours du séminaire national de l'éducation en décembre 1978 le souhait de voir les A.P.E. consacrer exclusivement leurs efforts à l'expansion de l'école malienne.

3.4 Responsabilités des A.P.E.

L'étude n'a pas envisagé de cerner les responsabilités actuellement assumées par les A.P.E. dans le domaine de l'éducation. Elle se limite à trois aspects, savoir (a) quelles perceptions les responsables interrogés ont de leur pouvoir sur les écoles, (b) quel point, sur le plan financier, leur implication dans le système scolaire peut atteindre et (c) s'ils perçoivent la légitimité de leur pouvoir de contrôle sur le système scolaire.

La plupart des répondants (81,8%) affirment que "les A.P.E. n'ont pas actuellement assez de pouvoir sur les écoles". Parmi les 8 qui soutiennent l'opinion contraire, deux interrogés seulement ne sont

pas tout à fait d'accord. Cependant ce constat d'un manque de pouvoir, bien qu'il ait été fortement exprimé, ne fait pas pendant à une revendication de pouvoir de même ampleur. Il y a 59,1% qui reconnaissent que "même si les A.P.E. financent l'école, elles ne doivent pas contrôler l'école pour autant". Est-ce à dire que la majorité des répondants n'est pas convaincue de la légitimité du pouvoir des A.P.E. sur les écoles? On est tenté de le croire lorsqu'on s'aperçoit que les réponses qui sont censées représenter les perceptions de la légitimité du pouvoir des A.P.E. ne représentent que 11,4% pour "pas du tout d'accord" et 29,5% pour "pas d'accord". Il n'est pas exclu qu'au niveau des perceptions tout au moins, la plupart des responsables de parents d'élèves soient restés en ancrage à une interprétation trop étroite d'une injonction du texte de base de l'enseignement fondamental qui souligne "qu'elle (l'A.P.E.) ne peut en aucun cas se substituer aux autorités scolaires". Il y aurait donc eu une évolution sensible des objectifs et des rôles des A.P.E. qui n'a pas été suivie, en ce qui concerne les représentations, par une nouvelle vision des responsabilités de ces associations. Dans la pratique, les autorités des écoles fondamentales, par le seul fait d'ériger leurs établissements en chasse gardée, ne réduisent-elles pas les responsables des parents d'élèves à faire figure de simples serviteurs du système? Il y a donc un hiatus entre les charges sans cesse accrues des A.P.E. et l'étendue du pouvoir qui leur est concédé.

Nous pensons pour notre part qu'au rythme où les A.P.E. prennent le relais de l'Etat en matière de dépenses d'éducation, il n'est pas utopique d'envisager que les parents d'élèves prennent un

jour en charge les traitements des enseignants. Même si les répondants, à travers leurs représentations, ne sont pas nombreux à percevoir déjà l'éventualité d'une telle situation. A l'item, "un jour, les A.P.E. auront à payer même la solde(8) des enseignants", 6 ont répondu tout à fait d'accord, 10 d'accord, 9 pas d'accord et 19 pas du tout d'accord. On constate que sur ce problème, les positions moyennes (d'accord/pas d'accord) s'équilibrent en quelque sorte (22,7%) - et (20,5%), alors que les positions extrêmes (tout à fait d'accord/pas du tout d'accord) sont fortement tranchées: 43,2% écarte toute idée de prise en charge du traitement des enseignants alors que 13,6% - moins du tiers des réponses du pôle contraire - souscrit fermement à cette éventualité. Les mêmes positions transparaissent dans les réponses à un item de la question no 4 au sujet des propositions de dépenses = 3 enquêtés estiment qu'une A.P.E. doit dépenser beaucoup d'argent en guise d'avance de solde aux enseignants, 11 proposent de dépenser assez d'argent pour la même chose, 12 disent qu'il faut peu d'argent et 18 proposent que l'on ne dépense rien à cette fin.

Si la majorité des interrogés (28/44) manifeste une réticence plus ou moins marquée à la perspective d'une plus grande implication financière des A.P.E. dans le système éducatif, c'est probablement en raison des budgets étriqués de ces organismes, mais peut-être aussi parce que les responsables enquêtés ne perçoivent pas encore les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour faire face aux charges ainsi créées. Dans le contexte actuel, envisager la prise

en charge du corps enseignant, le plus important (numériquement) de la fonction publique, suppose que les répondants se placent quelque peu dans une position de prospective.

La majorité des répondants (36/44) perçoit que les A.P.E. n'ont pas actuellement assez de pouvoir sur les écoles. Même si elle est ressentie, cette aliénation ne donne pas encore matière à revendiquer, au niveau des perceptions tout au moins, le contrôle des écoles. De même, les A.P.E. ne se voient pas encore prenant en charge la solde des enseignants.

3.5 Orientations des A.P.E.

Pour cerner les perceptions sur les orientations des A.P.E. la question suivante a été posée: "selon vous, quelles sont, par ordre d'importance, les questions auxquelles votre A.P.E. consacre la plus grande partie de son budget?" Chaque répondant devait, en toute liberté, faire une énumération en six points. Les différentes questions évoquées sont censées représenter, sur le plan pratique, ce vers quoi tend effectivement l'action des A.P.E.

Les problèmes mentionnés sont les suivants, avec entre parenthèses, le sigle donné à chacun.

- fournitures et mobilier scolaire (FM);
- constructions scolaires (C.S.);

- investissements sociaux (centres médicaux, maternités) I.S.;
- service aux écoles (S.E.);
- fonctionnement bureaux A.P.E. (FAPE);
- financement cantines et examens (C.E.);

Le tableau suivant présente de façon plus complète ces résultats.

PREOCCUPATIONS DES A.P.E.

Problèmes mentionnés (sigles)	Ordre de priorité						Pas mentionnés	N
	1	2	3	4	5	6		
F.M.	12	29	-	-	-	1	2	44
C.S.	27	8	-	2	1	3	3	44
I.S.	18	11	3	5	-	1	6	44
S.E.	7	12	5	4	1	5	10	44
F.A.P.E.	5	3	10	4	1	7	14	44
C.E.	2	2	5	7	2	2	24	44

Le tableau se lit de la façon suivante = FM (fournitures et mobilier scolaires) a été mentionné 12 fois comme première

préoccupation, 29 fois comme deuxième préoccupation, une fois comme sixième préoccupation et ne figure pas dans deux réponses.

Il apparaît que les constructions scolaires sont de loin le sujet de première importance pour les A.P.E. Le fait que 27 responsables aient eu, en toute liberté, à les désigner en premier lieu, atteste qu'il s'agit là d'un motif de préoccupation majeure. Cela vient corroborer, en quelque sorte, la prévalence des investissements sur les prestations de services révélée au niveau des rôles des A.P.E. Comme de juste, les investissements sociaux qui faisaient corps avec les constructions scolaires pour l'étude des rôles viennent avec 18 réponses au deuxième rang des préoccupations de premier ordre; le chapitre des fournitures et du mobilier vient en troisième lieu. On remarque que, lorsqu'on se place au niveau 2 des priorités, c'est ce thème qui est cité le plus souvent (29 fois) soit: 65,9% des réponses. Les services aux écoles (gardiens, produits pharmaceutiques) retiennent l'attention des responsables interrogés (mentionné 7 fois au premier rang et 12 fois au deuxième).

Afin de pouvoir saisir, de façon plus fine, les perceptions sur les orientations des A.P.E., il a été demandé aux enquêtés d'estimer, en termes de volume de dépenses, les ressources à affecter à différentes rubriques figurant pour la plupart au budget des A.P.E. Certaines rubriques ont été imaginées (délégations du parti..., fêtes scolaires).

Les résultats à cette question "pour vous personnellement,

est-ce qu'une A.P.E. doit dépenser beaucoup d'argent, assez, peu ou rien du tout pour les questions suivantes" apparaissent dans le tableau ci-après.

=====

RUBRIQUES	Dépenser beaucoup	Dépenser assez	Dépenser peu	Ne rien dépenser	N.
- réception des délégations du parti et du gouvernement	-	2	10	32	44
- réparation de locaux scolaires	10	26	7	1	44
- construction de classes nouvelles	21	16	7	-	44
- fonctionnement des bureau d'A.P.E.	2	11	30	1	44
- fêtes scolaires	-	3	33	8	44
- achat de fournitures aux écoles	20	17	6	1	44
- examens scolaires	-	17	20	7	44
- création de dispen- saires et de maternités	-	11	19	14	44
- achat de mobilier scolaire	16	26	2	-	44
- création de jardins d'enfants	5	14	19	6	44

- avance de solde aux enseignants	3	11	12	18	44
- salaire de gardiens d'école	3	14	18	9	44
- fonctionnement des cantines scolaires	4	22	15	3	44
- secours à des élèves défavorisés (pauvres)	4	18	21	1	44

=====

Une lecture, même cursive, des propositions de dépenses, montre que les répondants repoussent presque à l'unanimité l'idée de prendre en charge des frais pour l'entretien de délégations officielles ou pour l'organisation de fêtes scolaires. Dans les faits, il est certain que les A.P.E. ne dépensent pas un liard au titre de ces deux chapitres qui ne figurent dans le questionnaire que pour servir de test à la sincérité des réponses.

En termes de grosses dépenses à consentir (dépenser beaucoup), les constructions de classes surpassent, en nombre de réponses, les autres. On dénombre 47,7% qui estiment qu'il faut dépenser beaucoup d'argent pour cela et, en tenant compte de ceux qui opinent pour assez d'argent, il y a 84% des répondants soucrivant à cette charge aussi dispendieuse. Il n'y a aucune objection majeure, aucun répondant ne signalant qu'il ne faut rien dépenser pour cette rubrique: 7 répondants seulement estiment qu'il faut y consacrer peu

d'argent.

L'orientation perçue dans la question précédente sur l'ordre de priorité des dépenses trouve ici sa confirmation, en ce qui concerne les investissements en construction de classes tout au moins. Les dépenses qu'on juge nécessaires d'engager pour la répartition des locaux scolaires vient encore étayer cette idée. Les opinions sont moins tranchées lorsqu'il s'agit de création de jardins d'enfants et de dispensaires ou de maternités. S'agissant des investissements sociaux (dispensaires, maternités), il n'y a que le 1/4 des répondants à consentir qu'on dépense juste assez pour cette rubrique. Cela peut paraître déroutant si l'on se rappelle que six A.P.E. de l'échantillon ont signalé, parmi leurs réalisations, la création de centres médicaux et de maternités.

Y aurait-il eu de la part de certains responsables une réévaluation de priorités des interventions nécessaires? Quoi qu'il en soit, il convient de se demander s'il s'agit d'un revirement et si c'est le cas, de savoir les raisons d'un tel changement. Les actions des A.P.E. dans le domaine social peuvent être le prélude à des transformations du système d'éducation.

L'achat de fournitures scolaires constitue selon les répondants, la deuxième grosse dépense à faire. Dans la pratique, les sollicitations dont les A.P.E. sont l'objet et les prestations rendues au titre des fournitures laissent même croire que les responsables des associations de parents d'élèves ne s'occupent guère d'autre chose en

dehors de cela.

L'accent aura été mis particulièrement sur les dépenses en matière de mobilier scolaire. La quasi-totalité des enquêtés (42/44) affirment qu'il faut dépenser beaucoup ou dépenser assez pour cette rubrique. Ces réponses correspondent au manque généralisé de mobilier dans les écoles où il est rare de rencontrer actuellement des salles de classe avec des tables-bancs. Des nattes et des tertres d'argile constituent la plupart du temps le seul équipement dont disposent les élèves.

Parmi les autres dépenses d'importance que notent les répondants, figurent en bonne place le fonctionnement des cantines scolaires et l'aide aux élèves défavorisés. Ces responsables sont aussi disposés à consentir des sommes substantielles pour les salaires des gardiens d'école, les avances de solde aux enseignants, l'organisation des examens scolaires. Au regard du large éventail de dépenses que les A.P.E. sont prêtes à couvrir pour le service des écoles, ce que les responsables semblent consentir pour le fonctionnement de bureaux d'A.P.E. est presque insignifiant. En faisant le total pour chaque proposition de dépense des réponses "dépenser beaucoup" et "dépenser assez", on s'aperçoit que le fonctionnement des bureaux d'A.P.E. est l'un des deux chapitres auxquels les répondants estiment qu'il ne faut pas mettre beaucoup d'argent. Puisque dans les A.P.E. les charges sont bénévoles, la plupart des répondants ne voient pas la nécessité d'étroffer le budget de ce chapitre. Il faut surtout penser à une certaine abnégation de

ces responsables qui se soucient avant tout de pourvoir les écoles de ce qui est indispensable.

CONCLUSION

Cette étude exploratoire sur les A.P.E. a surtout tenté de cerner les perceptions que ces associations, à travers les responsables interrogés, ont de l'école, de leurs objectifs, de leurs rôles, de leurs responsabilités et de leurs orientations.

Les résultats ont montré que l'école que se représentent les personnes interrogées est de type idéaliste. Elle sera ouverte à tous les enfants quel que soit leur milieu d'origine et quels que soient les motifs que les parents invoquent parfois pour les éloigner de l'école. Si la plupart des répondants se déclarent contre l'inscription obligatoire, c'est sans doute par respect du droit à la liberté de la famille pour le choix du type d'école (réseau officiel ou médersa).

Au nombre des objectifs que les enquêtés perçoivent comme étant ceux des A.P.E., on retrouve le bon fonctionnement du réseau scolaire, le développement de ce réseau, les services aux écoles, la défense des intérêts des élèves, la pratique de la solidarité, la rénovation de l'école et son intégration au milieu. Les préoccupations sur le fonctionnement se sont avérées les plus importantes aux yeux des répondants.

Au niveau des perceptions des rôles, il est apparu que les considérations relatives aux investissements à faire l'emportent sur celles qui ont trait aux prestations de services à rendre. L'ordre d'importance de ces deux rôles est l'inverse de celui des objectifs révélés. Sur le plan des objectifs, on a privilégié les impératifs de fonctionnement alors qu'au niveau des rôles, on s'est plutôt soucié de constructions à faire.

Les responsables des A.P.E. interrogés affirment presque unanimement qu'ils n'ont pas actuellement assez de pouvoir sur les écoles. En d'autres termes, le pouvoir qu'on leur concède est insignifiant en proportion des charges qu'ils assument dans les écoles. Toutefois, ils ne vont pas jusqu'à revendiquer le contrôle effectif des institutions scolaires. Pour le moment, les A.P.E. ne se perçoivent pas prenant en charge le traitement des enseignants.

Sur le plan des orientations, les perceptions manifestent une tendance des A.P.E. à s'occuper davantage de constructions pour les écoles que de soutien ou d'entretien à apporter à ces écoles. Il semble donc qu'au niveau du discours (représentation des objectifs) les répondants inclinent vers les préoccupations de fonctionnement du système alors qu'au niveau plus pratique (rôles et orientations), ils penchent vers le développement du réseau scolaire, c'est-à-dire des constructions de classes.

L'étude a aussi permis de mettre en évidence, de façon incidente, la place de plus en plus grande que les associations de parents

d'élèves tiennent dans le développement de la société malienne. Leur action ne se limite pas à la création d'écoles, de jardins d'enfants, de centres médicaux ou de maternités, elle constitue une force susceptible de servir de catalyseur dans la dynamique des changements sociaux au Mali.

A ce titre, l'étude juge utile d'assortir ses conclusions de quelques remarques et suggestions(9).

1- LA PARTICIPATION DES A.P.E. A LA GESTION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT EST ENCORE TRES LIMITEE

C'est un fait avéré que le financement du système d'enseignement malien repose actuellement sur le principe non encore codifié de partage des charges entre le gouvernement et les A.P.E. L'Etat pourvoit, en ce qui concerne l'enseignement fondamental tout au moins, à la rétribution des enseignants, tandis que les groupements de parents d'élèves assurent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. La contribution matérielle et financière des A.P.E. à la vie du système est donc d'importance même si les subsides qu'elles octroient aux écoles restent dérisoires au regard des besoins à satisfaire. Malgré l'importance de cette contribution, les parents d'élèves n'ont toutefois pas encore eu beaucoup à dire en matière d'éducation. Leur participation à la gestion des écoles reste symbolique, car si leur représentation est assurée dans le conseil de discipline de chaque école, ils ne sont, par contre, associés ni à l'évaluation de résultats scolaires ni aux prises de décisions

intéressant la scolarité des enfants (passage et redoublement de cours, exclusion).

En réduisant les A.P.E. au rôle de simple pourvoyeur de ressources, les autorités scolaires gèlent des initiatives dont l'école malienne a aujourd'hui grand besoin. La participation effective des A.P.E. aux décisions qui concernent la vie scolaire des enfants peut contribuer à mieux enraciner les écoles dans le milieu. Il en résultera un réaménagement des responsabilités et un assouplissement de l'administration du système qui deviendra plus malléable pour répondre aux nécessités locales d'adaptation aux besoins des utilisateurs de l'école. Plutôt que de considérer les parents d'élèves comme des profanes en matière d'enseignement, il y aurait avantage à les prendre pour des partenaires capables de lucidité et de réalisme pour prévoir et imprimer les orientations nécessaires au système scolaire. Le succès de la quête actuelle pour une école nouvelle est à ce prix.

2- L'ACTION DES A.P.E. SOUS SA FORME ACTUELLE CONDUIT A UNE IMPASSE

Même si quelques A.P.E. ont pris l'initiative de créer des centres médicaux, des maternités et des jardins d'enfants, il n'empêche que la vocation actuelle de ces associations est de pourvoir en partie au financement des écoles fondamentales. Les ressources qu'elles y emploient augmentent d'année en année sans pouvoir, pour autant, couvrir les besoins d'éducation devenus irrépessibles. La majoration du taux des cotisations payées par les populations, le seul

recours dont disposent présentement les A.P.E. pour mobiliser plus de ressources, aura bientôt atteint ses limites. C'est dire que les A.P.E. seront de moins en moins en état de faire face à leurs obligations dans le système d'enseignement si celui-ci n'était pas repensé.

On pourrait susciter plus d'initiatives de la part des groupements de parents d'élèves en leur laissant plus de responsabilités dans un système d'éducation revu et corrigé. Dans une école que la communauté locale prendrait entièrement en charge, les responsables des parents d'élèves s'occuperont non seulement de construire et d'entretenir les locaux, mais aussi de recruter les maîtres (sur le marché du travail parmi les gens offrant des compétences reconnues par l'Etat) et de déterminer le cours des études (à partir d'indications très souples du ministère de l'Education). Pour faire face à ces charges, les groupements de parents continueront de percevoir des cotisations; ils recevront des subventions du gouvernement qui pourra même autoriser l'institution d'autres taxes (par exemple, un impôt foncier). L'intérêt de ces écoles placées sous l'autorité des A.P.E. est qu'elles présentent, entre autres avantages, (a) celui de traduire dans les faits l'intégration de l'institution scolaire qui ne fera plus de déracinés, (b) de rendre l'enseignement plus transparent au milieu et plus sensible à l'évolution du milieu, donc plus perméable aux changements que voudraient lui imprimer les utilisateurs pour qui il existe, (c) de faire de cette institution un foyer d'innovation et de rayonnement du progrès, (d) de parvenir à une exploitation maximale des ressources éducatives locales.

3- L'INNOVATION DANS LE SYSTEME SCOLAIRE NE MET GUERE A CONTRIBUTION
LES A.P.E.

Dans les innovations en cours, qu'il s'agisse de la ruralisation des écoles fondamentales ou de l'expérimentation en matière d'enseignement en langues nationales, les groupements de parents ne semblent pas avoir été sollicités. Alors qu'ils sont tout désignés pour servir de soutien résolu de ces actions, ils risquent de se muer en détracteurs acharnés.

Les autorités scolaires ne se rendent souvent pas compte qu'elles sont trop absorbées par leurs tâches et qu'il leur manque presque toujours le temps et le recul nécessaires pour imaginer les changements opportuns et les aiguillages qui s'imposent. Les A.P.E. (si on les associe à la recherche de solutions aux problèmes éducatifs), offriront de bonne grâce leur concours qui pourrait susciter d'heureuses intuitions. Cette coopération, outre qu'elle peut instaurer une interrelation constante entre l'école et la collectivité offre le moyen le plus sûr de promouvoir la participation de cette collectivité à l'entreprise d'éducation qui devient ainsi un devoir et un droit pour la collectivité.

4- LES A.P.E. CONSTITUENT UN POTENTIEL ENCORE FAIBLEMENT EXPLOITE

Les A.P.E. rendent actuellement d'incalculables services dans le fonctionnement et le développement du réseau d'enseignement public. A

la manière d'un factorum, elles s'occupent à la fois de fournitures et de mobilier scolaires, de construction et de réparation d'écoles, d'hébergement et de nourriture des élèves (cantines), de frais d'examens et de gardiennage d'établissements, de règlement de grèves et de secours à des élèves indigents, etc. En dépit de ces impressionnantes performances, les groupements de parents d'élèves sont loin d'offrir toute la mesure de leurs possibilités. Ils constituent des énergies toujours disponibles capables de mobiliser à tout moment les ressources potentielles du milieu.

Leur participation à la gestion et à l'administration des écoles aiderait à combler l'hiatus existant encore entre l'institution d'enseignement et son milieu d'insertion.

La décentralisation ou la déconcentration du système d'éducation que l'on vise à travers la régionalisation de l'enseignement en cours depuis deux ans peut être grandement facilitée par la collaboration des A.P.E. En institutionnalisant ces associations, elles prendraient directement sous leur autorité les écoles fondamentales (1er cycle d'abord) qui seront restructurées dès lors qu'elles dépendront entièrement des communautés pour qui et par qui elles existent. L'obstacle au développement qui réside actuellement dans la faiblesse de la base culturelle du pays (taux élevé d'analphabètes) sera facilement circonscrit par l'expansion que connaîtra l'enseignement fondamental sous l'impulsion des A.P.E.

L'adaptation de l'enseignement qui est le mobile de la

ruralisation que prônent les autorités de l'éducation nationale, pourrait elle aussi, passer plus aisément dans les faits lorsque la collectivité aura pris en main son école. Les associations de parents d'élèves, dans l'optique d'une participation institutionnelle et d'une refonte de l'enseignement fondamental, seraient investies de larges responsabilités: (a) assurer le fonctionnement et le développement du système scolaire, (b) veiller à la qualité de la formation donnée, (c) rendre compte aux populations de l'utilisation des ressources mobilisées et de l'administration des établissements. Des mécanismes de participation et de consultation permettront aux A.P.E. d'assurer à souhait leurs nouveaux rôles de direction, de planification, d'organisation, de gestion et de contrôle du système éducatif et de se révéler ainsi de puissants facteurs de transformation sociale et culturelle.

Les A.P.E. constituent, dans tous les cas, une alternative valable quant aux possibilités de faire des choix éducatifs et administratifs. La valorisation de leur action pourrait leur donner la latitude requise pour permettre une meilleure adaptation des services éducatifs aux besoins locaux, une plus grande participation de la population et, surtout, une amélioration de la motivation et de la prise en charge des responsabilités aux niveaux appropriés.

NOTES

- 1- Décret no 57/PG-RM du 20-04-1970.
- 2- Circulaire no 161/UDPM du 12-10-1979.
- 3- Une étude en cours conduite par Mamadou DIABATE vise à déterminer qui bénéficie réellement des ressources des A.P.E.
- 4- Le cercle est, au Mali, la circonscription administrative correspondant, dans l'administration française, à la préfecture.
- 5- Fédération nationale des associations de parents d'élèves du Mali (FE.NA.PEM). Les étapes de sa création, octobre 1978.
- 6- PH. Coombs. "Nécessité d'une nouvelle stratégie du développement éducatif". Comparative Education Review (N.Y.) vol. XIV, no 1, février 1970.
- 7- Arrêté no 3132/MEN-DNEF du 10-10-1978 portant application du décret no 195/PG-RM du 10-07-78 fixant les modalités de création, extension, transfert ou suppression d'écoles publiques d'enseignement fondamental.
- 8- Terme utilisé couramment au Mali pour désigner le salaire, le traitement et la solde.
- 9- Ces propositions sont seulement esquissées dans la présente étude. Elles ne peuvent être plus élaborées que dans une perspective qui dépasse le cadre du présent travail.

ROLE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.) DANS
LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME SCOLAIRE DU MALI.

Le questionnaire qui vous est soumis est relatif à un projet de recherche sur les Associations de parents d'élèves (A.P.E.). Ce projet est financé par le Centre de recherches pour le développement international (C.R.D.I.) d'Ottawa (Canada) et porte sur l'étude du rôle des A.P.E. au Mali.

Vu l'intérêt que ce projet de recherche peut susciter chez vous, nous avons décidé de nous adresser à vous afin de recueillir des informations sur ce que font les A.P.E.

Le questionnaire est strictement confidentiel. Nous vous prions d'y répondre le plus franchement possible. Toutes les réponses sont bonnes, pourvu qu'elles reflètent réellement vos propres opinions.

Pour répondre aux questions, il s'agit, dans la plupart des cas, d'encrer un chiffre. Voici un exemple: "Jusqu'à quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les opinions suivantes?"

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
a) Qui s'instruit s'enrichit.	1	2	3	4
b) L'honnêteté paie toujours.	1	2	3	4
c) L'argent ne fait pas le bonheur.	1	2	3	4

Merci pour l'intérêt que vous portez à cette recherche qui nous permettra sûrement de mieux comprendre ce que sont les A.P.E.

Nous joignons une enveloppe affranchie pour vous permettre de nous retourner le questionnaire le plus tôt possible.

1- Il existe, actuellement des A.P.E., dans tous les cercles et communes du Mali.

A votre avis, quels buts précis visent ces associations?

(Utiliser cet espace blanc pour écrire la réponse à cette question).

Ne rien porter dans cette colonne

(1-5)

2- Chaque A.P.E. a des problèmes qui la préoccupe. Selon vous, quelles sont, par ordre d'importance, les questions auxquelles votre A.P.E. consacre la plus grande partie de son budget? Enumérez-les.

- a).....
- b).....
- c).....
- d).....
- e).....
- f).....

(6-11)

3- Voici quelques opinions qu'on entend souvent à propos du rôle des A.P.E. Indiquez si vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chaque énoncé.
(Encercler un chiffre après chaque énoncé)

- 1- Tout à fait d'accord
- 2- D'accord
- 3- Pas d'accord
- 4- Pas du tout d'accord

- a) Si les A.P.E. parviennent à doter 1 2 3 4 (12)
les écoles de fournitures et de
mobilier et à faire les
réparations des bâtiments,
elles auront assuré leur rôle.
- b) Au lieu de construire de 1 2 3 4 (13)
nouvelles classes, les A.P.E.
doivent consacrer tous leurs
moyens à faire marcher les
classes qui existent.
- c) Ce qu'une A.P.E. a de mieux à 1 2 3 4 (14)
faire, c'est de bâtir des
classes, des jardins d'enfants,

des dispensaires, etc.

d) Une A.P.E. qui connaît bien 1 2 3 4 (15)
son rôle se contente de fournir
aux écoles ce qu'elles demandent.

e) Une A.P.E. doit mettre à la 1 2 3 4 (16)
disposition de ses populations le
plus d'écoles, de jardins
d'enfants, de centres médicaux
possible.

f) Construire des classes, c'est la 1 2 3 4 (17)
priorité des priorités pour une
A.P.E.

4- Pour vous personnellement, est-ce qu'une A.P.E.
doit dépenser beaucoup d'argent, assez, peu ou
rien du tout pour les questions suivantes?
(Encercler un chiffre pour chacun des projets
de dépenses).

1- Dépenser beaucoup

2- Dépenser assez

3- Dépenser peu

4- Ne rien dépenser

a) Réception des délégations du parti ou du gouvernement.	1 2 3 4	(18)
b) Réparation des locaux scolaires.	1 2 3 4	(19)
c) Construction de classes nouvelles.	1 2 3 4	(20)
d) Fonctionnement des bureaux des A.P.E.	1 2 3 4	(21)
e) Fêtes scolaires.	1 2 3 4	(22)
f) Achat de fournitures aux écoles.	1 2 3 4	(23)
g) Examens scolaires.	1 2 3 4	(24)
h) Création de dispensaires et de maternités.	1 2 3 4	(25)
i) Achat de mobilier scolaire.	1 2 3 4	(26)
j) Création de jardins d'enfants.	1 2 3 4	(27)
k) Avance de solde aux enseignants.	1 2 3 4	(28)

1) Salaire de gardiens d'école. 1 2 3 4 (29)

m) Fonctionnement des cantines 1 2 3 4 (30)
scolaires.

n) Secours à des élèves défavorisés 1 2 3 4 (31)
(pauvres).

5- Supposons que quelqu'un fasse les suggestions
(propositions) suivantes dans une discussion
sur les actions entreprendre par les A.P.E.
Seriez-vous tout à fait d'accord, d'accord,
pas d'accord ou pas du tout d'accord avec
chacune de ces suggestions?
(Encercler un chiffre après chaque proposition).

1- Tout à fait d'accord

2- D'accord

3- Pas d'accord

4- Pas du tout d'accord

a) Les A.P.E. doivent accorder la 1 2 3 4 (32)
priorité aux investissements
(construction de classes, de
jardins d'enfants, de centres
médicaux, etc.

- | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|------|
| b) L'achat de fournitures et de mobilier, les réparations des bâtiments scolaires constituent les plus grosses dépenses d'une A.P.E. | 1 | 2 | 3 | 4 | (33) |
| c) Les A.P.E. feraient mieux de consacrer tout leur budget à faire marcher les classes qui existent. | 1 | 2 | 3 | 4 | (34) |
| d) Une A.P.E. doit orienter tous ses efforts vers l'augmentation du nombre de classes ou écoles. | 1 | 2 | 3 | 4 | (35) |
| e) On doit juger une A.P.E. au nombre des investissements (constructions) qu'elle réalise. | 1 | 2 | 3 | 4 | (36) |
| f) Le plus grand service qu'une A.P.E. puisse rendre à une collectivité, c'est de fournir aux écoles ce qui leur manque. | 1 | 2 | 3 | 4 | (37) |

6- Voici quelques opinions qu'on entend à propos de l'école. Jusqu'à quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec chacun de ces énoncés?

1- Tout à fait d'accord.

2- D'accord.

3- Pas d'accord.

4- Pas du tout d'accord.

a) Il faut réserver l'école uniquement aux enfants qui désirent y aller.	1 2 3 4	(38)
--------------------------------------------------------------------------------	---------	------

b) Si tous les enfants vont à l'école, il ne restera personne pour garder les champs et les troupeaux.	1 2 3 4	(39)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	------

c) On ne doit obliger personne à à inscrire son enfant à l'école.	1 2 3 4	(40)
----------------------------------------------------------------------	---------	------

d) Au lieu d'aller perdre leur temps à l'école, les enfants des pauvres feraient mieux de tenter leur chance ailleurs.	1 2 3 4	(41)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	------

e) Seuls les gens de la ville 1 2 3 4 (42)
peuvent vraiment comprendre les
problèmes de l'école.

f) Ce n'est pas la peine qu'un 1 2 3 4 (43)
pays envoie tous ses enfants
l'école.

g) Dans un pays comme le nôtre 1 2 3 4 (44)
seule une minorité d'enfants
peut fréquenter l'école.

h) Lorsque tous les enfants seront 1 2 3 4 (45)
à l'école, l'école n'aura plus
d'importance.

7- Jusqu'à quel point êtes-vous d'accord ou en
désaccord avec les propositions suivantes?
(Encercler un chiffre après chaque phrase).

1- Tout à fait d'accord.

2- D'accord.

3- Pas d'accord.

4- Pas du tout d'accord.

a) Les A.P.E. n'ont pas actuellement 1 2 3 4 (46)
assez de pouvoir sur les écoles.

b) Un jour, les A.P.E. auront à payer 1 2 3 4 (47)
même la solde des enseignants.

c) Même si les A.P.E. financent 1 2 3 4 (48)
l'école, elles ne doivent pas
contrôler l'école pour autant.

8- Renseignements concernant les répondants.

a) Votre sexe Homme 1 (49)
Femme..... 2

b) Auquel des diplômes suivants correspond votre
niveau d'instruction?

(Encercler un seul chiffre).

- certificat d'études primaires..... 1 (50)
- diplôme d'études fondamentales..... 2
- baccalauréat malien (BAC)..... 3
- licence..... 4
- doctorat..... 5
- n'a pas été à l'école ou a quitté
avant d'avoir le CEP..... 6

c) Votre profession (Encercler un seul chiffre) (51)

- fonctionnaire en retraite..... 1
- fonctionnaire en activité..... 2
- commerçant..... 3
- cultivateur ou éleveur ou pêcheur..... 4
- autre (à préciser:.....) 5

d) Votre âge (Encercler un seul chiffre).

- moins de 40 ans..... 1
- 40 à 50 ans..... 2
- 51 à 60 ans..... 3
- 61 à 70 ans..... 4
- 72 ans et plus..... 5

(52)

e) Votre A.P.E. est située dans le cercle (53)

(de la commune) de:.....

f) Votre fonction dans l'A.P.E. (fédération (54)
centrale).

Encercler un seul chiffre.

- président..... 1
- secrétaire..... 2

- membre de droit

- directeur d'école..... 3
- administrateur (commandant de
cercle, maire)..... 4

C'est la fin du questionnaire. Merci pour votre collaboration.

Mais si vous êtes président d'une A.P.E., veuillez tourner la page suivante pour quelques autres renseignements à fournir. MERCI.

9- Quel est le montant annuel du budget de la fédération centrale de votre A.P.E.?
(Encercler un seul chiffre).

- moins de 10 millions FM..... 1
- 10 à 29 millions..... 2
- 30 à 49 millions..... 3
- 50 à 69 millions..... 4
- 70 à 80 millions..... 5
- 81 à 100 millions..... 6
- 101 à 200 millions..... 7
- 201 à 300 millions..... 8
- 301 à 400 millions..... 9
- 401 à 500 millions..... 10
- 501 millions et plus..... 11

(55)

b) Nombre de jardins d'enfants construits.

(Encercler un seul chiffre).

- aucun..... 1
- 1 à 3..... 2
- 4 à 6..... 3
- 7 à 9..... 4
- 10 à 12..... 5
- 13 à 15..... 6
- 16 à 20..... 7
- 21 et plus..... 8

(57)

c) Nombre de centres médicaux (dispensaires et maternités) construits.

(Encercler un seul chiffre).

- aucun..... 1
- 1 à 3..... 2
- 4 à 6..... 3
- 7 à 9..... 4
- 10 à 12..... 5
- 13 à 15..... 6
- 16 à 20..... 7
- 21 et plus..... 8

(58)

(59)

(60)

IDRC CRDI



232310